

Nom commercial : edding ink (noir) inclus dans: edding 8850 Marqueur pour trous d'alésage

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 07.07.2025

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 03.07.2025

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

edding ink (noir) inclus dans: edding 8850 Marqueur pour trous d'alésage

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Encre destinée à l'utilisation dans des feutres

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

edding International GmbH

Bookkoppel 7

D-22926 Ahrensburg

N° de téléphone +49 (0) 41 02 / 80 8-0

Service émetteur / téléphone

+49 (0)4102 - 808-0

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2; H319

Flam. Liq. 2; H225

STOT SE 3; H336

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH02



SGH07

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

1-méthoxy-2-propanol

Mentions de danger

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Nom commercial : edding ink (noir) inclus dans: edding 8850 Marqueur pour trous d'alésage

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 07.07.2025

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 03.07.2025

Région: FR

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser de l'eau, un produit extincteur à sec, de la mousse ou du CO2 pour l'extinction.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.

Evaluation vPvB

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange (préparation)

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires		%
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration		
1	1-méthoxy-2-propanol				
	107-98-2 203-539-1 603-064-00-3 -	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	>=	50,00 - < 70,00	% en poids
2	propane-2-ol				
	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 -	Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	>=	10,00 - < 25,00	% en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

3.3 Autres informations

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité font référence à l'encre contenue dans le produit (marqueur).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Nom commercial : edding ink (noir) inclus dans: edding 8850 Marqueur pour trous d'alésage

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 07.07.2025

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 03.07.2025

Région: FR

5.1 Moyens d'extinction**Agent d'extinction approprié**

Mousse stable aux alcools; Extincteur à poudre; Dioxyde de carbone; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeLe liquide et les vapeurs sont hautement inflammables. Risque d'incendie grave en cas d'exposition à la chaleur, aux flammes et/ou aux oxydants. En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO)**5.3 Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Porter un vêtement de protection. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

Nom commercial : edding ink (noir) inclus dans: edding 8850 Marqueur pour trous d'alésage

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 07.07.2025

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 03.07.2025

Région: FR

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
	2000/39/EC		
	1-Methoxypropanol-2		
	VLE (courte durée)	568	mg/m ³ 150 ppm
	VLE (8h)	375	mg/m ³ 100 ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin	
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	1-Méthoxy-2-propanol		
	VLE (courte durée)	375	mg/m ³ 100 ppm
	VLE (8h)	188	mg/m ³ 50 ppm
	Remarque/s	*	
2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Alcool isopropylique		
	VLE (courte durée)	980	mg/m ³ 400 ppm

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	1-méthoxy-2-propanol			107-98-2 203-539-1
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	50,6 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	369 mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	553,5 mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	1-méthoxy-2-propanol			107-98-2 203-539-1
	orale	(chronique) à long terme	systémique	3,3 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	18,1 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	43,9 mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	1-méthoxy-2-propanol		107-98-2 203-539-1
	Eau	eau douce	10 mg/L
	Eau	eau marine	1 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	100 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	52,3 mg/kg
	concerne : poids sec		
	Eau	eau marine sédiment	5,2 mg/kg
	concerne : poids sec		
	sol	-	5,49 mg/kg
	concerne : poids sec		
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100 mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. Filtre à gaz pour gaz/vapeurs organiques (point d'ébullition < 65 °C, par ex. EN 14387 type AX)

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

Nom commercial : edding ink (noir) inclus dans: edding 8850 Marqueur pour trous d'alésage

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 07.07.2025

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 03.07.2025

Région: FR

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation			
liquide			
Etat			
liquide			
Couleur			
noir			
Odeur			
odeur d'alcool			
Seuil olfactif			
Valeur	3	-	11
pH			
Valeur	3	-	11
Source	fournisseur		
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Donnée non disponible.			
Point de fusion/point de congélation			
Non applicable			
Source	fournisseur		
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur		12	°C
Source	fournisseur		
Température d'inflammation			
Donnée non disponible.			
Température d'auto-inflammabilité			
Valeur		287	°C
Inflammabilité			
facilement inflammable			
Limites inférieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Limites supérieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Donnée non disponible.			
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur		0,96	g/cm ³
Température de référence		20	°C
Source	fournisseur		
Solubilité dans l'eau			

Nom commercial : edding ink (noir) inclus dans: edding 8850 Marqueur pour trous d'alésage

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 07.07.2025

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 03.07.2025

Région: FR

Remarque/s	partiellement miscible
------------	------------------------

Solubilité
Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
log Pow	<	1	
Température de référence		20	°C
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		

Viscosité cinématique			
Valeur	7	- 9	mm ² /s
Source	Fabricant		

Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Au contact avec l'air, les vapeurs peuvent former un mélange explosif. Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Acides; Alcalis; agents d'oxydation forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
DL50		4016	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	84/449/CEE, B.1		
Source	ECHA		
2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
DL50		5280	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	Fabricant		
Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
DL50		> 2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	84/449/EEC, B.3		
Source	ECHA		
2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
DL50		12800	mg/kg de poids corporel

Nom commercial : edding ink (noir) inclus dans: edding 8850 Marqueur pour trous d'alésage

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 07.07.2025

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 03.07.2025

Région: FR

Espèces	lapin		
Source	Fabricant		
Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
CL50		72,6	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Source	Fabricant		
Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
Espèces	lapin		
Méthode	84/449/EEC, B.4		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
Espèces	lapin		
Méthode	EC 440/2008, B.5		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	84/449/EEC, B.6		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Mutagenicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
Méthode	OECD 416		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
Méthode	OECD 453		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
Donnée non disponible.			
Danger par aspiration			
Donnée non disponible.			
Propriétés perturbant le système endocrinien			
Nom du produit			
edding ink (noir) inclus dans: edding 8850 Marqueur pour trous d'alésage			

Nom commercial : edding ink (noir) inclus dans: edding 8850 Marqueur pour trous d'alésage

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 07.07.2025

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 03.07.2025

Région: FR

La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

L'inhalation des vapeurs des produits solvants à haute concentration peut provoquer des nausées, des maux de tête, de la fatigue et des vertiges. Les solvants peuvent dégraisser la peau.

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1

CL50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
---	--------------	---------	-----------

CL50		9640	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Source	Fabricant		

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1

CE50	21100	- 25900	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	ESR-ES-15		
Source	ECHA		

2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
---	--------------	---------	-----------

CE50		13299	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	Fabricant		

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1

ErC50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		168	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	ET-11-1987-1		
Source	ECHA		

2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
---	--------------	---------	-----------

CE50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Source	Fabricant		

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
----	------------------------------	--------	-------

Nom commercial : edding ink (noir) inclus dans: edding 8850 Marqueur pour trous d'alésage

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 07.07.2025

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 03.07.2025

Région: FR

1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		96	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 E		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Valeur		95	%
Durée		21	jour(s)
Méthode	OCDE 301 E		
Source	Fabricant		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
log Pow	<	1	
Température de référence		20	°C
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Nom du produit	
edding ink (noir) inclus dans: edding 8850 Marqueur pour trous d'alésage	
Evaluation PBT	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.
Evaluation vPvB	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien	
Nom du produit	
edding ink (noir) inclus dans: edding 8850 Marqueur pour trous d'alésage	
La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.	

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations	
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN	UN1263
IMDG	UN1263
ICAO-TI / IATA	UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom commercial : edding ink (noir) inclus dans: edding 8850 Marqueur pour trous d'alésage

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 07.07.2025

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 03.07.2025

Région: FR

ADR/RID/ADN PEINTURES
IMDG PAINT
ICAO-TI / IATA Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe 3
 Étiquette 3
 Code de classification F1
 Code de restriction en tunnels D/E
 N° d'identification de danger 33
 Disposition spéciale 640 640D
IMDG - Classe 3
 Étiquettes 3
ICAO-TI / IATA - Classe 3
 Étiquettes 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN II
IMDG II
ICAO-TI / IATA II

14.5 Dangers pour l'environnement

EmS F-E, S-E

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 . N° 3, 40

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : P5b

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

